



MUNICIPALITÉ DE SAINT-GEORGES-DE-CLARENCEVILLE

PROCÈS VERBAL DU 14 DÉCEMBRE 2021

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Georges-de-Clarenceville tenue en présentiel devant public au centre communautaire, 1^{er}, rue Tourangeau, ce **14^e jour du mois de décembre 2021** à 19 h, sous la présidence de M. Serge Beaudoin, maire.

Sont présents:

Siège no 1. M. Gérald Grenon

Siège no 2. Gaëtan Lafrance

Siège no 3. Mme Karine Beaudin

Siège no 4. M. Chad Whittaker (absent)

Siège no 5. M. David Branch

Siège no 6. M. David Adams

Est également présente Madame Sonia Côté à titre de directrice générale et greffière-trésorière.

2021-12

POINT 1.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. Serge Beaudoin, maire ouvre la séance à 19 h 02 et souhaite la bienvenue aux conseillers et conseillère présents et à l'auditoire.

POINT 2.

CONSTATATION DU QUORUM

M. Serge Beaudoin, maire constate que le quorum est atteint.

2021-12

3- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
 2. Constatation du quorum
 3. Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 14 décembre 2021
 4. Adoption du PTI 2021-2022-2023
 5. Période de questions
-

2022-12-348

3 – ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 14 DÉCEMBRE 2021

Il est proposé par M. Gaëtan Lafrance et appuyé par M. David Branch

Que l'ordre du jour du 14 décembre 2021 soit adopté tel que soumis et pré-adressé à tous les membres du conseil municipal en annexe à l'avis de convocation daté du 6 décembre 2021 qui leur a été signifié dans les délais requis.

Adoptée à l'unanimité

2021-12-349

4. ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS POUR LES ANNÉES 2022-2023-2024

Il est proposé par Mme Karine Beaudin et appuyé par M. David Adams

Que soit adopté le programme triennal des dépenses en immobilisations de la manière suivante, et ce, pour les années 2022-2023-2024 :

PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2022-2023-2024

PROJETS	2022	2023	2024
<u>Administration</u>			
Aménagement stationnement HV		40 000 \$	
<u>Travaux publics</u>			
Amélioration des petits chemins	100 000 \$	100 000 \$	100 000 \$
<u>Eau potable et eaux usées</u>			
Projet du Village (AO)	60 000 \$	6 600 000 \$	6 900 000 \$
<u>Sécurité Incendie</u>			
Rénovation caserne			50 000 \$
<u>Loisirs et culture</u>			
Rénovation chalet des loisirs	100 000 \$		
Projet amélioration Parc Bergevin/Loisirs		30 000 \$	30 000 \$
	260 000 \$	6 770 000 \$	7 080 000 \$

TOTAL DU PTI 2022-2023-2024 = 14 170 000 \$

Adoptée à l'unanimité

2021-12

PÉRIODE DE QUESTIONS

Période de questions est tenue portant uniquement sur le PTI 2022-2022-2023.

Aucune question n'est demandée par le public

6. LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 14 DÉCEMBRE 2021

Il est proposé par Mme Karine Beaudin et appuyé par M. Gaëtan Lafrance

ET RÉSOLU :

Que la séance extraordinaire du 14 décembre 2021 **soit levée** à 19 h 05.

Adoptée à l'unanimité

M. Serge Beaudoin, maire

Mme Sonia Côté, directrice générale et
greffière -trésorière

« Je, Serge Beaudoin, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

Le 14 décembre 2021.